

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 6 : renforcer notre qualité de vie	A6
Biodiversité et littoral	266

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-9, L1111-10, L1511-1 et suivants, L1611-4, L. 1611-9 et L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de l'environnement, notamment ses articles L332-1 et suivants, L333-1 et suivants et R332-30 et suivants et R.332-68 et suivants R333-1 et suivants, et L110-3,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment son article 41,
- VU** la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** la délibération du Conseil régional du 26 et 27 janvier 2006 relative aux réserves naturelles régionales,
- VU** la délibération du Conseil régional du 22 et 23 janvier 2007 donnant délégation à la Commission permanente pour la création de Réserves naturelles régionales,
- VU** la délibération du Conseil régional du 17 octobre 2014 approuvant les orientations stratégiques et financières du Programme de Développement Rural Régional (PDRR) FEADER 2014-2020 prolongé,
- VU** la délibération du Conseil régional des 18 et 19 octobre 2018 approuvant

stratégie régionale pour la Biodiversité 2018-2023,

- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil Régional en date des 16 et 17 décembre 2021 approuvant les règlements d'intervention « Liger Bocage et agroforesterie », « Une naissance, un arbre » et « Réserves naturelles régionales »,
- VU** la délibération du Conseil Régional en date des 16 et 17 décembre 2021 approuvant le Budget Primitif, notamment en son programme 266 « Biodiversité et littoral »,
- VU** la délibération du Conseil régional en date du 6 octobre 2008, approuvant le classement de la Réserve naturelle régionale « Etang du Pont de Fer »,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil régional du 15 décembre 2008, approuvant le classement de la Réserve naturelle régionale « Lac de Grand-Lieu »,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil régional du 14 décembre 2009, approuvant le classement de la Réserve naturelle régionale « Prairies et roselière des Dureaux » ainsi que le plan de gestion afférent,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil régional du 14 décembre 2009, approuvant le classement de la Réserve naturelle régionale « Coteaux et prairies des Caforts » ainsi que le plan de gestion afférent,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil régional du 14 décembre 2009, approuvant le classement de la Réserve naturelle régionale « Coteau et plateau de Tessé » ainsi que le plan de gestion afférent,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil régional du 19 novembre 2012, approuvant le classement de la Réserve naturelle régionale « Marais de Brière »,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil régional du 19 novembre 2012, approuvant le classement de la Réserve naturelle régionale « Bocage humide des Cailleries »,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil régional du 17 décembre 2012, approuvant le classement de la Réserve naturelle régionale « Ferme de Choisy »,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil régional du 17 décembre 2012, approuvant le classement de la Réserve naturelle régionale « Basses-Brosses et Chevalleries » ainsi que le plan de gestion afférent,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional en date des 23 novembre 2018 approuvant la convention régionale de gestion durable du littoral en Pays de la Loire pour la période 2019-2022,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil régional du 08 février 2019, approuvant le classement de la Réserve naturelle régionale « Coteaux du

Pont Barré » ainsi que le plan de gestion afférent,

- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil régional du 08 février 2019, approuvant le classement de la Réserve naturelle régionale « Prairie et boisement humides des Bizeuls » ainsi que le plan de gestion afférent,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil régional en date du 21 mai 2021 approuvant la convention de gestion 2021-2023 relative au programme d'actions 2021-2023 avec le Département de Loire-Atlantique, Gestionnaire,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil régional en date du 21 mai 2021 approuvant l'avant-projet de la charte du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine ;
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional en date 25 février 2022 approuvant le programme d'action 2022 du Parc naturel régional Normandie Maine,
- VU** l'agrément du CEN PDL délivré le 29/05/2017 par le Préfet de région et le Président du Conseil régional ;
- VU** l'arrêté du Président du Conseil régional en date du 16 décembre 2008 procédant à la désignation du gestionnaire de la réserve naturelle régionale « Lac de Grand-Lieu »,
- VU** l'arrêté du Président du Conseil Régional en date du 16 décembre 2009 procédant à la désignation du gestionnaire de la réserve naturelle régionale « Coteaux du Pont-Barré »,
- VU** l'arrêté du Président du Conseil Régional en date du 16 décembre 2009 procédant à la désignation des gestionnaires de la réserve naturelle régionale « Prairies et roselière des Dureaux »,
- VU** l'arrêté du Président du Conseil Régional en date du 16 décembre 2009 procédant à la désignation du gestionnaire de la Réserve naturelle régionale « Coteaux et prairies des Caforts »,
- VU** l'arrêté du Président du Conseil Régional en date du 16 décembre 2009 procédant à la désignation du gestionnaire de la Réserve naturelle régionale « Coteau et plateau de Tessé »,
- VU** l'arrêté du Président du Conseil régional en date du 26 novembre 2012 procédant à la désignation des Co-Gestionnaires de la Réserve naturelle régionale « Marais de Brière »,
- VU** l'arrêté du Président du Conseil régional en date du 26 novembre 2012 procédant à la désignation du gestionnaire de la réserve naturelle régionale « Bocage humide des Cailleries »,
- VU** l'arrêté du Président du Conseil Régional en date du 26 novembre 2012 procédant à la désignation du gestionnaire de la réserve naturelle régionale « Basses-Brosses et Chevalleries »,

- VU** l'arrêté du Président du Conseil régional en date du 17 décembre 2012 procédant à la désignation du gestionnaire de la réserve naturelle régionale « Ferme de Choisy »,
- VU** l'arrêté du Président du Conseil régional en date du 26 août 2013 procédant à la désignation du département de Loire-Atlantique comme gestionnaire de la Réserve naturelle régionale « Etang du Pont de Fer » et procédant à la désignation des membres du Comité consultatif,
- VU** l'arrêté du Président du Conseil Régional en date du 07 mars 2019 procédant à la désignation du gestionnaire de la Réserve naturelle régionale « Prairie et boisement humides des Bizeuls »,
- VU** l'avis favorable du Comité consultatif de gestion du 24 mai 2016 et du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel du 07 septembre 2016 validant le plan de gestion 2016-2027 de la Réserve naturelle régionale « Coteau et plateau de Tessé »,
- VU** l'avis favorable du Comité consultatif de gestion du 26 mai 2015 et du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel du 30 juin 2015 validant le plan de gestion 2016-2021 de la réserve naturelle régionale « Prairies et roselière des Dureaux »,
- VU** l'avis favorable du Comité consultatif de gestion du 25 mars 2019 et du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel du 7 décembre 2016 validant le plan de gestion 2017-2022 de la Réserve naturelle régionale « Prairie et boisement humides des Bizeuls »,
- VU** l'avis favorable du Comité consultatif de gestion du 29 mars 2019 et du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel du 30 juin 2015 validant le plan de gestion 2016-2021 de la réserve naturelle régionale « Coteaux du Pont-Barré », prolongé d'un an,
- VU** l'avis favorable du Comité consultatif de gestion du 8 avril 2022 et du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel du 2 juin 2022 validant le plan de gestion 2022-2027 de la réserve naturelle régionale « Lac de Grand-Lieu »,
- VU** l'avis favorable du Comité consultatif de gestion du 21 avril 2022 et du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel du 2 juin 2022 validant le plan de gestion 2022-2027 de la Réserve naturelle régionale « Coteaux et prairies des Caforts »,
- VU** l'avis favorable du Comité consultatif de gestion du 21 mai 2019 et du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel du 3 octobre 2019 validant le plan de gestion 2019-2024 de la réserve naturelle régionale « Basses-Brosses et Chevalleries »,
- VU** l'approbation du plan de gestion 2018-2029 de la Réserve naturelle régionale « Etang du Pont de Fer » lors du comité consultatif de gestion de la réserve en date du 5 septembre 2016,
- VU** l'approbation du plan de gestion 2018-2029 de la Réserve naturelle régionale « Etang du Pont de Fer » lors de la séance du conseil scientifique du patrimoine naturel (CSRPN) en date du 28 septembre 2017,

VU le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par une délibération du Conseil Régional,

VU les budgets votés au titre des exercices 2018 à 2022 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Territoires, ruralité, environnement, transition écologique et énergétique, eau, logement, infrastructures numériques, sécurité et santé

Après en avoir délibéré,

1 - Investir dans la connaissance pour mieux mobiliser

Plan d'actions quinquennal - CEN des Pays de la Loire

APPROUVE

le Plan d'actions quinquennal 2022-2026 du Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire présenté en annexe 1.

Mesure d'urgence en faveur du Rôle des genêts et de l'avifaune prairiale

ATTRIBUE

une subvention exceptionnelle d'un montant de 15 000 € au bénéfice de la Ligue pour la Protection des Oiseaux Anjou pour la mise en œuvre de mesure d'urgence en faveur du rôle des genêts et de l'avifaune prairiale pour une dépense subventionnable d'un montant de 80 000 € TTC, figurant en annexe 2 ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement pour un montant de 15 000 € au titre du Contrat de plan Etat Région 2021-2027 « 21TE31 : protection de la biodiversité ».

2 - Développer durablement les territoires en misant sur le capital naturel

Liger Bocage et agroforesterie

ATTRIBUE

vingt subventions pour un montant global de 97 665 € au bénéfice des personnes morales et physiques figurant en annexe 3, au titre du règlement d'intervention, « Liger Bocage et agroforesterie » dans le cadre de l'affectation d'une autorisation de programme d'un montant de 540 000 € votée par délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 13 novembre 2020 (n° 2020_13721), au titre du plan de relance (Mesure 142).

Une naissance, un arbre

ATTRIBUE

cinq subventions pour un montant global de 4 500 € pour les années 2022, 2023 et 2024, au bénéfice des cinq communes figurant en annexe 4, au titre du règlement d'intervention, « Une naissance, un arbre » ;

AUTORISE

le versement d'acomptes pour tous les dossiers au titre du règlement d'intervention « Une naissance, un arbre » et ayant une subvention inférieure à 4 000 € ;

AFFECTE

dans le cadre de la politique « Une naissance, un arbre » une autorisation de programme d'un montant de 4 500 € pour l'ensemble des subventions présentées en annexe 4.

3 - Inscrire les Réserves naturelles régionales dans une dynamique de réseau

RNR labellisées

Nouvelles conventions de gestion et attributions annuelles 2022

APPROUVE

la convention de gestion 2022-2024 entre la Région des Pays de la Loire, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière et la Commission Syndicale Grande Brière Mottière, relative à la Réserve naturelle régionale « Marais de Brière », figurant en annexe 5 ;

AUTORISE

la présidente à signer la convention de gestion 2022-2024, figurant en annexe 5 ;

APPROUVE

la convention de gestion 2022-2024 entre la Région des Pays de la Loire et Lafarge Granulats, relative à la Réserve naturelle régionale « Bocage humide des Cailleries », figurant en annexe 6 ;

AUTORISE

la présidente à signer la convention de gestion 2022-2024, figurant en annexe 6 ;

APPROUVE

la convention de gestion 2022 entre la Région des Pays de la Loire et la Ligue pour la Protection des Oiseaux Délégation Anjou, relative à la Réserve naturelle régionale « Coteaux du Pont Barré », figurant en annexe 7 ;

AUTORISE

la présidente à signer la convention de gestion 2022 , figurant en annexe 7 ;

APPROUVE

la convention de gestion 2022 entre la Région des Pays de la Loire et la Commune d'Ernée, relative à la Réserve naturelle régionale « Prairie et boisement humides des Bizeuls », figurant en annexe 8 ;

AUTORISE

la présidente à signer la convention de gestion 2022, figurant en annexe 8 ;

APPROUVE

la convention de gestion 2022 entre la Région des Pays de la Loire, le Groupe Sarthois Ornithologique et le Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de la Loire, relative à la Réserve naturelle régionale « Prairies et roselière des Dureaux » figurant en annexes 9 et 10 ;

AUTORISE

la présidente à signer la convention de gestion 2022, figurant en annexes 9 et 10 ;

APPROUVE

la convention de gestion 2022 entre la Région des Pays de la Loire, le Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de la Loire, relative à la Réserve naturelle régionale « Coteaux et prairies des Caforts » figurant en annexe 11 ;

AUTORISE

la présidente à signer la convention de gestion 2022, figurant en annexe 11 ;

APPROUVE

la convention de gestion 2022-2024 entre la Région des Pays de la Loire, et le Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de la Loire, relative à la Réserve naturelle régionale « Coteau et plateau de Tessé » figurant en annexe 12 ;

AUTORISE

la présidente à signer la convention de gestion 2022-2024, figurant en annexe 12 ;

APPROUVE

la convention de gestion 2022-2024 entre la Région des Pays de la Loire, la Fédération Départementale des Chasseurs de Loire-Atlantique la SCI Herbauges Grand-Lieu et la SCEA du Grand Bonhomme, relative à la Réserve naturelle régionale « Lac de Grand Lieu » figurant en annexe 13 ;

AUTORISE

la présidente à signer la convention de gestion 2022-2024, figurant en annexe 13 ;

APPROUVE

la convention de gestion 2022-2024 entre la Région des Pays de la Loire, et la Fédération Départementale des Chasseurs du Maine-et-Loire, relative à la Réserve naturelle régionale « Basses-Brosses et Chevalleries » figurant en annexe 14 ;

AUTORISE

la présidente à signer la convention de gestion 2022-2024, figurant en annexe 14 ;

APPROUVE

la convention de gestion 2022-2024 entre la Région des Pays de la Loire, et la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée, relative à la Réserve naturelle régionale « Ferme de Choisy » figurant en annexe 15 ;

AUTORISE

la présidente à signer la convention de gestion 2022, figurant en annexe 15 ;

APPROUVE

les programmes d'actions 2022, relatifs aux Réserves naturelles régionales figurant en annexes 5 à 15 ;

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 8 600 € au bénéfice du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière pour le programme d'actions 2022 dans le cadre de la Réserve naturelle régionale « Marais de Brière » pour une dépense subventionnable d'un montant de 21 500 € TTC, figurant en annexe 5 ;

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 2 750 € au bénéfice de la Commission Syndicale Grande Brière Mottière pour le programme d'actions 2022 dans le cadre de la Réserve naturelle régionale «

Marais de Brière » pour une dépense subventionnable d'un montant de 5 500 € TTC, figurant en annexe 5 ;

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 18 468 € au bénéfice de Lafarge Granulats pour le programme d'actions 2022 dans le cadre de la Réserve naturelle régionale « Bocage humide des Cailleries » pour une dépense subventionnable d'un montant de 74 833 € TTC, figurant en annexe 6 ;

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 62 225 € au bénéfice de Ligue pour la Protection des Oiseaux Délégation Anjou pour le programme d'actions 2022 dans le cadre de la Réserve naturelle régionale « Coteaux du Pont Barré » pour une dépense subventionnable d'un montant de 124 450 € TTC, figurant en annexe 7 ;

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 18 700 € au bénéfice de la Commune d'Ernée pour le programme d'actions 2022 dans le cadre de la Réserve naturelle régionale « Prairie et boisement humides des Bizeuls » pour une dépense subventionnable d'un montant de 47 850 € TTC, figurant en annexe 8 ;

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 9 385 € au bénéfice du Groupe Sarthois Ornithologique pour le programme d'actions 2022 dans le cadre de la Réserve naturelle régionale « Prairies et roselière des Dureaux » pour une dépense subventionnable d'un montant de 20 010 € TTC, figurant en annexe 9.

Attributions annuelles 2022 en application de conventions de gestion approuvées

APPROUVE

les programmes d'actions 2022 relatifs aux Réserves naturelles régionales « Tourbière de Ligné », « Pointe Saint-Gildas », « Etang du Pont de Fer », « Bas-marais tourbeux de la Basse Goulantière », « Marais de Cré-sur-Loir », « Marais communal du Poiré-sur-Velluire », « Polder de Sébastopol » et « Marais de la Vacherie », figurant en annexes 16 à 24 ;

ATTRIBUE

une subvention de 16 497,40 € au bénéfice du Département de Loire-Atlantique pour le programme d'actions 2022 dans le cadre de la Réserve naturelle régionale « Tourbière de Ligné », pour une dépense subventionnable d'un montant de 41 243,50 € TTC, figurant en annexe 16 ;

ATTRIBUE

une subvention de 37 860 € au bénéfice à Bretagne Vivante pour le programme d'actions 2022 dans le cadre de la Réserve naturelle régionale « Tourbière de Ligné », pour une dépense subventionnable d'un montant de 82 380 € TTC, figurant en annexe 16 ;

ATTRIBUE

une subvention de 26 092,36 € au bénéfice de la commune de Préfailles pour le programme d'actions 2022 dans le cadre de la Réserve naturelle régionale « Pointe Saint-Gildas », pour une dépense subventionnable d'un montant de 72 778,90 € TTC, figurant en annexe 17 ;

APPROUVE

la convention de gestion 2021-2023 entre la Région des Pays de la Loire et le Conservatoire du Littoral, relative à la Réserve naturelle régionale « Etang du Pont de Fer », figurant en annexe 18 ;

AUTORISE

la présidente à signer la convention de gestion 2021-2023, figurant en annexe 18 ;

ATTRIBUE

une subvention de 24 400 € au bénéfice du Conservatoire du Littoral pour le programme d'actions 2022 dans le cadre de la Réserve naturelle régionale « Etang du Pont de Fer », pour une dépense subventionnable d'un montant de 60 000 € TTC, figurant en annexe 18 ;

ATTRIBUE

une subvention de 11 012 € au bénéfice du Département de Loire-Atlantique pour le programme d'actions 2022 dans le cadre de la Réserve naturelle régionale « Etang du Pont de Fer », pour une dépense subventionnable d'un montant de 59 940 € TTC, figurant en annexe 19 ;

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 2 920 € au bénéfice de la commune de Parigné-l'Évêque pour le programme d'actions 2022 dans le cadre de la Réserve naturelle régionale « Bas-marais tourbeux de la Basse Goulandière » pour une dépense subventionnable d'un montant de 7 300 € TTC, figurant en annexe 20 ;

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 20 575 € au bénéfice du Conservatoire d'espaces naturels des Pays de La Loire pour le programme d'actions 2022 dans le cadre de la Réserve naturelle régionale « Bas-marais tourbeux de la Basse Goulandière » pour une dépense subventionnable d'un montant de 37 150 € TTC, figurant en annexe 20 ;

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 102 603 € au de la Communauté de communes du Pays Fléchois pour le programme d'actions 2022 dans le cadre de la Réserve naturelle régionale « Marais de Cré-sur-Loir » pour une dépense subventionnable d'un montant de 256 509 € TTC, figurant en annexe 21 ;

ATTRIBUE

une subvention de 80 271,60 € au bénéfice du Parc naturel régional du Marais Poitevin pour le programme d'actions 2022 dans le cadre de la Réserve naturelle régionale « Marais Communal du Poiré-sur-Velluire », pour une dépense subventionnable d'un montant de 219 507,24 € TTC, figurant en annexe 22 ;

ATTRIBUE

une subvention de 37 070 € au bénéfice de la Communauté de communes de l'île de Noirmoutier pour le programme d'actions 2022 dans le cadre de la Réserve naturelle régionale « Polder de Sébastopol », pour une dépense subventionnable d'un montant de 107 179 € TTC, figurant en annexe 23 ;

ATTRIBUE une subvention de 72 425,57 € au bénéfice de la Ligue pour la Protection des Oiseaux pour le programme d'actions 2022 dans le cadre de la Réserve naturelle régionale « Marais de la Vacherie », pour une dépense subventionnable d'un montant de 144 851,12 € TTC, figurant en annexe 24 ;

APPROUVE

la convention type de gestion annuelle des RNR portées par des personnes privées, figurant en annexe 25.

AUTORISE

la présidente à signer la convention type de gestion annuelle des RNR portées par des personnes privées, figurant en annexe 25;

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 324 512,44 €, pour les subventions présentées en annexes 5 à 9 et 16 à 24 au titre du Contrat de plan Etat Région 2021-2027 « 21TE31 : protection de la biodiversité » ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement pour un montant de 227 342,49 €, pour les subventions présentées en annexes 5 à 9 et 16 à 24 au titre du Contrat de plan Etat Région 2021-2027 « 21TE31 : protection de la biodiversité ».

4 - S'appuyer sur les Parcs naturels régionaux pour plus d'innovations en faveur de la nature

Parc naturel régional Loire Anjou Touraine

Révision de la charte du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine

APPROUVE

Le projet de charte du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine 2024-2039, approuvé en comité syndical le 3 juin 2022, présenté en annexe 26 ;

AUTORISE

la Présidente à solliciter l'avis intermédiaire de l'Etat.

PNR Normandie Maine - ajustements Programme d'actions 2022

ANNULE

la subvention de 15 000 € attribuée au Syndicat mixte du Parc naturel régional Normandie Maine pour l'action intitulée « Test et mise en application du projet SysExpert (arrêté n° 2022_01306) »;

ANNULE

l'affectation d'autorisation d'engagement de 15 000 € votée par délibération de la Commission permanente du 25 février 2022 ;

ATTRIBUE

une subvention complémentaire de 15 000 € au bénéfice du Syndicat mixte du Parc naturel régional Normandie Maine au titre de l'opération intitulée « Mettre en place un outil webmapping » (arrêté n° 2022_01312) pour une dépense subventionnable de 19 000 € TTC, soit une subvention totale de 19 000 € sur une dépense subventionnable de 19 000 € TTC ;

DECIDE

la modification de l'objet de l'arrêté n° 2022_01314 « Elaborer une stratégie territoriale globale de transition énergétique » en le remplaçant par « Faire aboutir une réserve naturelle géologique en Pays de la Loire » ;

AFFECTE

dans le cadre de la politique des Parcs naturels régionaux, une autorisation d'engagement pour un montant de 15 000 € au titre du Contrat de plan Etat Région 2021-2027 « 21TE31 : Protection de la biodiversité ».

5 - Anticiper au mieux les aléas littoraux

Soutien aux études et travaux de gestion durable du littoral

ATTRIBUE

une subvention de 24 000 € au bénéfice de l'ASA des marais salants de Guérande au titre de l'opération intitulée « Travaux sur les digues de protection du bassin des marais salants de Guérande » pour une dépense subventionnable de 160 000 € TTC ;

ATTRIBUE

une subvention de 10 000 € au bénéfice de Pornic Agglo Pays de Retz au titre de l'opération intitulée « Action 1.6 : élaboration du PAPI 2 » pour une dépense subventionnable de 66 666 € HT ;

AUTORISE

pour l'opération intitulée « Action 1.6 : élaboration du PAPI 2 » la dérogation à l'article 4.a de la partie IV du règlement budgétaire et financier adopté par la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 en prenant en compte les dépenses à compter du 1er septembre 2021 ;

ATTRIBUE

une subvention de 9 000 € au bénéfice de la Communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie au titre de l'opération intitulée « Action 1.11 : étude de réflexion pour la mise en place d'un PAPI 2 à l'échelle du territoire intercommunal » pour une dépense subventionnable de 60 000 € HT ;

ATTRIBUE

une subvention de 13 950 € au bénéfice de la Communauté de communes Océan Marais de Monts au titre de l'opération intitulée « Action 7.15 : études travaux de l'axe 6 et 7 du PAPI de la Baie de Bourgneuf » pour une dépense subventionnable de 93 000 € HT ;

AFFECTE

dans le cadre de la politique de Gestion Durable du littoral, une autorisation de programme pour un montant de 56 950 € pour l'ensemble des dossiers présentés au titre du Contrat de plan Etat Région 2021-2027 « 21TE21 : Prévention des risques ».

6 - Ajustements administratifs

Prorogation de subvention

APPROUVE

les quatre demandes de prorogation de subvention présentées en annexe 27.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 12/07/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs